2011-UNAT-174, Bofill

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a considéré un appel du secrétaire général. Unat a soutenu que Mme Bofill n'a pas été promue à la suite du fait que les autres candidats avaient obtenu un score plus élevé qu'elle ne l'avait fait et qu'elle n'aurait pas été promue même si les autres candidats n'avaient pas été promus. Unat a estimé que l'irrégularité procédurale n'avait aucun impact sur sa non-promotion. Unat a jugé que l'effet direct d'une irrégularité ne fera que la résiliation de la décision de ne pas promouvoir un membre du personnel alors qu'il aurait eu une chance importante de promotion. Unat a jugé que UNDT n'aurait pas dû annuler la décision ni attribuer une indemnisation. UNAT a accordé l'appel et inversé le jugement de l'UND.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

La requérante a contesté sa non-promotion. Sur la base d'une irrégularité procédurale, undt a ordonné la résiliation de la décision ou de l'indemnisation au lieu.

Principe(s) Juridique(s)

Une irrégularité dans les procédures de promotion ne fera que la résiliation de la décision de ne pas promouvoir un appelant alors qu'il aurait eu une chance importante de promotion.

Résultat

Appel accordé

Applicants/Appellants

Bofill

Entité

HCNUR

Numéros d'Affaires

2010-175

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

10 sep 2012

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Compensation
Perte de chance
Sélection du personnel (non-sélection/non-promotion)
Décision de sélection

Jugements Connexes

UNDT/2010/190